

**Assemblée générale des Nations Unies
11^{ème} Session extraordinaire d'urgence**

New York, le 12 octobre 2022

**Intervention de M. Filip De Maesschalck, Ministre Conseiller,
Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations
Unies**

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

La Belgique s'aligne pleinement sur la déclaration faite par l'Union européenne.

Je souhaite insister, en ma capacité nationale, sur les points suivants, essentiels au bon fonctionnement de l'ordre international basé sur le droit que nous appelons tous de nos vœux.

Je m'adresse à vous en tant que représentant d'un pays qui mesure la valeur ajoutée du multilatéralisme. Un pays qui, par son histoire est conscient du patrimoine commun à tous les états membres que représente la Charte des Nations-Unies.

Faut-il rappeler devant l'escalade en cours que la grave situation actuelle a une seule et unique cause ? Le fait qu'un état ait fait le choix d'envahir un état souverain voisin afin de tenter d'annexer illégalement et par la force une partie du territoire de celui-ci.

Les conséquences de cette action illégale et violente sont malheureusement ressenties par l'ensemble des Membres de cette organisation. Elles mettent gravement en danger la réalisation des objectifs de développement durables en accentuant l'insécurité alimentaire et énergétique mondiale.

La violation de la Charte des Nations Unies a été constatée et condamnée par cette Assemblée en mars dernier. Aucune violation de la Charte des Nations Unies ne peut rester sans réaction.

En plus de ne pas respecter la Charte et le droit international régissant les relations interétatiques, les violations du droit international humanitaire se répètent, se multiplient. Ce lundi encore, des villes, de fortes concentrations de populations civiles, ont été bombardées de manière indiscriminée. La protection des civils est un vain mot pour l'agresseur.

Mais ce qui est en jeu aujourd'hui, c'est le respect de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, un Etat souverain. La Belgique ne reconnaîtra pas la tentative d'annexion de terrain conquis par la guerre. La Belgique ne reconnaîtra pas ces referendums qui ne respectent aucune règle. Ces annexions sont, comme l'a rappelé le Secrétaire général Guterres, illégales.

Le projet de résolution devant nous aujourd'hui a été élaboré de façon inclusive et transparente en appui de la Charte des Nations Unies. De nombreux pays, petits et grands, de zones géographiques et profils divers, y ont contribué. La Belgique appuie pleinement ce projet de résolution et appelle les autres états membres à en faire de même.

La Belgique se joint, par conséquent, à ceux, nombreux, qui appellent au retrait immédiat, complet et sans condition de toutes les forces militaires de la Fédération de Russie du territoire ukrainien et le retour à ses frontières

internationalement reconnues, comme cette assemblée l'a déjà fait.

Je vous remercie.